

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 93

Artikel: Boulangère-pâtissière

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echos du deuxième centenaire de la libération des prisonnières huguenotes

Les protestants de France viennent de commémorer le bi-centenaire de la libération des prisonnières huguenotes de la Tour de Constance.

Que savons-nous, chez nous, de Marie Durand et de ses compagnes de captivité ? Bien peu de choses. Pourquoi donc a-t-on évoqué au cours de trois journées celles que Mistral a appelées les « Saintes Maries des protestants » ? Marie Durand est née en 1715 au Bouschet de Pralles en Vivarais, au-dessus de Privas, dans une vieille demeure aux pierres apparentes, au toit couvert de tuiles courbes, située sur un belvédère planté de châtaigniers. Elle appartenait à une famille huguenote. Son père était paysan et avait la charge de greffier ; il fut emprisonné pour « fait de religion » malgré son grand âge. Son frère Pierre était pasteur, il célébrait les cultes et bénissait les mariages de ses corréligionnaires au « Désert », c'est-à-dire dans la clandestinité, risquant sa vie à tout instant. Les dragons du Roi, n'arrivant pas à se saisir de lui se saisirent de Marie, alors qu'elle était âgée de quinze ans. On la fit descendre de ses montagnes pour l'emprisonner à Aigues-Mortes, dans la Tour de Constance construite sous le règne de Saint Louis.

UN SORT PITOYABLE

Elle se trouva là en compagnie d'autres femmes condamnées, la plupart, pour avoir assisté aux assemblées du « Désert ». Des tribulations sans nombre les assaillirent, la Tour était humide et froide, entourée de marécages malsains, ces femmes devaient lutter constamment contre la faim, la maladie. Le chevalier de Boufflers, au retour d'une visite à Aigues-Mortes, écrivait : « Les couleurs me manquent pour peindre l'horreur du spectacle... Nous voyons une grande sale ronde privée d'air et de jour. Quatorze femmes y languissent dans la misère, l'infection et les larmes »¹.

Au milieu du siècle des lumières, l'opinion s'émut. Frédéric II intervint en faveur des prisonnières, de nombreux placets demandant leur libération furent adressés au roi. Dès 1756, l'espoir d'être libérées un jour fit revivre les recluses mais elles devaient attendre longtemps encore.

En 1768, le prince de Beauveau, commandant militaire en Languedoc, reçut l'ordre de libérer trois ou quatre prisonnières. Lorsqu'il arriva dans la Tour, il fut si saisi par l'état déplorable dans lequel elles se trouvaient qu'il décida de son propre chef de les libérer toutes et de fermer la Tour. Cependant, les lenteurs administratives empêchèrent l'application immédiate de cette décision. C'est en mars 1768 que la lettre de grâce de Marie Durand fut signée à Versailles. Le

TRENTE ANS DE CAPTIVITÉ AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Pourquoi ?

14 avril, elle quittait la Tour où elle avait dû vivre près de trente-huit ans.

Pendant ces années interminables, il fut fréquemment suggéré aux prisonnières d'abandonner les pratiques de la religion protestante et d'assister à la messe... Elles pouvaient « recouvrer au prix d'un simulacre d'abjuration une liberté si ardemment désirée »². Comment sortir de ce dilemme : « On n'avait de choix qu'entre l'apostasie ou la prolongation indéfinie du séjour sous la voûte humide »³. Au cours des ans quelques-unes prirent le chemin le plus facile et quittèrent la sombre tour.

UNE CONDUITE ADMIRABLE

Faut-il souligner que c'est au temps de leur jeunesse que plusieurs de ces femmes furent incarcérées ? « Marie Durand, écrit le prof. Joutard — un catholique — s'inscrit dans cette lignée de jeunes protestants qui par leur intrinsèque, ont sauvé la foi réformée et, par là, une part de la tradition spirituelle française. »⁴ Une femme pasteur, Mlle J. Trouchaud, a dit : « Elle avait compris que pour vivre dans la vérité, il y a un prix à payer, elle l'a payé, n'ayant cédé en rien »⁵. Citons encore l'écrivain André Chamson : « Nous savons, pour l'avoir compris par expérience, que partout où la créature humaine lutte pour la liberté, dans la servitude ou le malheur, quelque chose d'irremplaçable est gagné pour l'humanité tout entière. « Résister », a été un des mots qui a donné un sens à nos vies. C'est ici que, pour la première fois, il a été gravé dans la pierre »⁶.

L'extraordinaire force spirituelle de Marie Durand fut communicative. « La lucidité de son combat, la constance de sa foi et de sa détermination ont éclairé pendant trente-huit ans la captivité de ses compagnes. »⁷

Relevons enfin un passage du message de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes : « Il y a une parenté évidente entre la réconciliation des peuples et la réconciliation des Eglises qui est aussi le fait de notre siècle. Et c'est en raison de cette parenté spirituelle que je me réjouis de pouvoir assister à la commémoration émouvante de la libération des prisonnières huguenotes de la Tour de Constance qui ont marqué d'une façon indélébile dans l'histoire du protestantisme et du christianisme en général la primauté de la fidélité et de l'esprit »⁸.

Cette commémoration s'étendit sur trois journées. La première était prévue au Bouschet de Pralles, lieu natal de Marie Durand, mais, hélas ! cette matinée du 29 août, une pluie diluvienne tombait et aussitôt arrivés sur le haut plateau couvert de châtaigniers, il fallut en redescendre par un raide et étroit

chemin pour gagner les Ollières où la cérémonie eut lieu dans le temple. L'après-midi, le musée du Vivarais protestant fut inauguré dans la maison des Durand.

Le lendemain, à Aigues-Mortes, par une belle fin d'après-midi, eut lieu une cérémonie présidée par M. André Chamson, de l'Académie française. La massive Tour de Constance, dont les pierres étaient dorées par le soleil couchant, se dressait au fond de la scène. C'est devant ce décor imposant que — encadrés par quatre gardiens de Camargue sur leurs chevaux blancs — se succédèrent les orateurs venus de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Hongrie, enfin le prince de Beauveau dévoila la stèle commémorative, due au sculpteur Marc Dautry. Le soir, au pied des remparts, fut donnée une impressionnante évocation dramatique « Les portes s'ouvrent », écrite et mise en scène par Guy Vassal.

Le premier dimanche de septembre, comme chaque année, l'Assemblée du « Désert » eut lieu sous les châtaigniers du Mas Soubeyran, dans les Cévennes. De nombreuses personnalités y apportèrent leur message. Ici, mentionnons seulement celui de Mlle Juliette Trouchaud, pasteur de l'Eglise réformée de France, qui, évoquant la vie de Marie Durand, « celle — dit-elle — qui a toujours entretenu une exacte concordance entre ce qu'elle croyait et ce qu'elle faisait »⁹. Cette dernière journée se déroula sous le ciel limpide des Cévennes, dans une atmosphère de recueillement et de joie, elle termina de façon imposante la belle commémoration de l'événement qui mit fin à l'incarcération de femmes dont la fidélité reste après deux cents ans un grand exemple.

V. W.

¹ Descendant de celui cité plus haut.
² A. Fabre, La Cause 1968, « Marie Durand », p. 210 ; p. 121 ; p. 122.
³ Bi-Centenaire Huguenot. Programme officiel. Supplément à l'illustré protestant, n° 165, p. 35 ;
⁴ p. 3 ; Alain Alaric, p. 23 ; p. 25.
⁵ et ⁶ Allocution de Mlle J. Trouchaud, 1er septembre 1968, au Mas Soubeyran.

Groupe autonome d'infirmières cherche directrice à plein temps

infirmière diplômée, capable de gérer un bureau avec compétence, souplesse et compréhension. Atmosphère chrétienne. Logement assuré. Date d'entrée à convenir. Salaire à discuter. Faire offre manuscrite sous chiffre 000, à l'administration de Femmes suisses, av. Louis-Aubert 19, 1206 GENEVE.

Dans chaque entreprise hôtelière, elle occupe un poste tout à fait de confiance. A la fois concierge, téléphoniste, chef de réception, comptable et correspondante, elle est souvent considérée comme le bras droit du patron. Particulièrement dans les petites entreprises, ou celles de grandeur moyenne, elle est l'établissement du journal des hôtes

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Forte. Les Ecoles hôtelières placent facilement leurs élèves.

Perspectives d'avenir. — Une fois que la secrétaire possède son certificat, de bonnes connaissances dans tous les services d'un hôtel, et qu'elle a plusieurs années de pratique, elle peut devenir gérante ou directrice d'une entreprise hôtelière. Si elle a complété son apprentissage de secrétaire par celui de gouvernante d'hôtel, elle peut, avec son diplôme d'aide-directrice, être le bras droit de la direction.

Syndicats défendant la profession. Société suisse des hôteliers, Société suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers et Union Helvetia, société centrale des employés d'hôtel et restaurants.

L'offre. — Activités variées dans des entreprises animées et un entourage agréable où l'on est journellement en rapport avec les gens les plus divers, une existence assurée et des possibilités d'avancement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires. — 55 heures hebdomadaires environ (temps de présence).

Vacances. — Deux à trois semaines par an.

Salaire. — Entre 600 et 1500 francs, nourrie, logée.

Avantages sociaux. — Assurances maladie et accidents (dépendent des maisons).

La secrétaire d'hôtel

elle doit être au courant de tout, afin d'avoir une vue d'ensemble du travail. L'une de ses tâches journalières est l'établissement du journal des hôtes et de leurs factures, ainsi que l'encaisse. Elle fait la correspondance, elle dactylographie les menus de l'hôtel et les horaires du personnel, elle est en relation avec les clients, les bureaux de voyages et les fournisseurs, elle répond au téléphone et dresse la liste des arrivées et des départs. Il s'y ajoute le contrôle des bons de livraison et de la marchandise, la comptabilité, l'établissement des statistiques, ainsi que les travaux courants de bureau. Dans un hôtel de grandeur moyenne, elle s'occupe aussi de l'accueil ou de la distribution des chambres et, aux heures de pointe, elle aide partout où c'est nécessaire, entre autres au service.

APTITUDES REQUISES

Nature aimable, servabilité, bonnes manières, apparence soignée, bon caractère, bonne santé, intelligence ouverte, abord facile, travail exact et rapide, être douée pour les chiffres, sens du travail en équipe, initiative et sens des responsabilités.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Il est indispensable que la future secrétaire d'hôtel ait une solide formation scolaire. Trois ans d'école secondaire sont un minimum ; à la sortie des classes, elle devrait avoir des notions d'anglais et d'allemand.

Ecoles. — Ecole hôtelière de la Société suisse des hôteliers, Lausanne ; Ecole hôtelière suisse « Montana », à Lucerne ; Ecole professionnelle suisse pour l'industrie des cafés et restaurants, Belvoir-Park, Zurich.

Age minimum d'entrée : 18 ans ; maximum : 25 ans.

Durée des études. — De 3 mois à 3 ans (dépend des écoles).

APPRENTISSAGE

Possibilités de formation et de préparation. — Apprentissage commercial dans un hôtel bien tenu ou une entreprise apparentée (bureau de voyages) avec cours à l'école de commerce professionnelle. Ensuite, stage pratique comme secrétaire débutante ou employée dans le bureau d'une entreprise hôtelière.

Apprentissage commercial ou administratif dans n'importe quelle branche ou une école de commerce équivalente. Ensuite, formation pratique dans un hôtel comme débutante ou cours de secrétaire dans une école professionnelle.

Cours pour secrétaire d'hôtel dans l'une des écoles hôtelières reconnues de Lausanne, Genève, Lucerne ou Zurich. Etude d'une langue étrangère dans le pays correspondant. Stage pratique comme secrétaire débutante dans un hôtel. Deux ans d'apprentissage ménager dans un hôtel-école de la Société suisse des hôteliers, suivi du cours de secrétaire d'hôtel à l'Ecole hôtelière de Lausanne.

Apprentissage dans le service ou la cuisine, suivi d'un long stage pratique dans tous les services d'une entreprise de la branche. Puis cours de secrétaire dans une école hôtelière professionnelle.

Cours-type de secrétaire d'hôtel. — La secrétaire doit être à même d'exécuter les travaux courants dans les différents bureaux de l'hôtel (réception, maincourante, contrôle) et de correspondre en plusieurs langues. Programme d'étude : comptabilité, arithmétique, réception, contrôles, maincourante, mécanographie, comptable, dactylographie, droit usuel, géographie, tourisme, correspondance et langues.

Pour la partie récréative des assemblées Invitons le Groupe thibétain de danse et de théâtre

Parmi les réfugiés tibétains accueillis en Suisse, un groupe de danses et de théâtre tibétains a été constitué sous la conduite et avec le concours des membres résidant actuellement en Suisse du « Drama-Party » thibétain en Inde.

Le but de ce groupement est double. En cultivant la musique et l'art chorégraphique tibétains, il se propose de maintenir vivant, malgré l'exil, cet aspect de l'art national et de le transmettre à la jeune génération thibétaine qui grandit chez nous. Pour le Thibétain, la danse est un besoin inné. Le groupe espère, en outre, que des représentations lui permettront de réaliser un gain dont le bénéfice aiderait à soutenir des réfugiés tibétains indigents en Inde, comme aussi de contribuer à l'entretien et à l'éducation des Thibétains en Suisse.

Quiconque a vu les Thibétains dans leurs danses n'a pu qu'être frappé de l'originalité et de la puissance qui s'en dégagent, ainsi que de la beauté des ébènes et de la force expressive des mouvements.

La Croix-Rouge suisse, à laquelle incombe la responsabilité des Thibétains qui sont chez nous, et qui se plaît à encourager l'activité du groupe chorégraphique, serait reconnaissante aux organisateurs de petites fêtes s'ils voulaient, dans le cadre de leurs manifestations, inviter le groupe thibétain à se produire, avec un programme d'une durée de 45 à 60 minutes, et contre remboursement de leurs frais. Après la représentation, il serait souhaitable que les Thibétains puissent faire à leur profit une quête dans le public. En outre, la Croix-Rouge suisse serait très heureuse si, en de telles occasions, des cartes d'engagement de parrains en faveur de réfugiés tibétains, étaient mises, accompagnées de la documentation nécessaire, à la disposition des spectateurs.

Le groupe chorégraphique au complet compte 24 membres (12 adultes et 12 enfants) qui vivent dans différentes localités de Suisse. Eu égard aux obligations professionnelles des adultes et aux horaires scolaires des enfants, les représentations ne pourraient guère être prévues qu'en fins de semaines. Le programme comprend des chants, des danses individuelles ou par groupes, comme aussi des scènes de théâtre illustrant la vie quotidienne au Tibet. Les danseurs apportent bien entendu avec eux leurs somptueux costumes, leurs masques, leurs instruments et autres accessoires. Comme scène, un podium de bois un peu surélevé et d'assez grande surface est ce qui convient le mieux et mettra très bien en valeur les « danses frappées » du groupement.

On imaginerait avec plaisir que des organisations féminines, lors de fêtes ou de réunions, invitent le groupe thibétain à se produire, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

(ASF)

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames et enfants



■ fortifie le milieu buccal
■ diminue les dépôts de tartre
■ arrête le saignement des gencives
■ insensibilise les collets
■ prévient le déchaussement
dentifrice Asba,
conseillé par votre dentiste

Boulangère - pâtissière

En complément de notre tableau, paru dans le numéro de novembre, l'Association patronale des boulangers-pâtisseries nous communique ces quelques renseignements complémentaires sur les conditions de travail dans le canton de Genève.

SALAIRES

1er travailleur	Fr. 1200.— par mois
2e »	Fr. 1100.— »
3e »	Fr. 900.— »

Le travailleur sortant d'apprentissage est considéré comme troisième. Il s'agit-là bien entendu des salaires minimums.

VACANCES

Le travailleur a droit à des vacances payées, à raison de 18 jours ouvrables par année ou un jour et demi par mois entier d'occupation. Une quarantaine semaine de vacances payées sera accordée dès la vingtième année de service.